

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Monsieur André PETIT

Administrateurs

Monsieur André PETIT

Monsieur Jean-François FOSSÉ

ABEILLE VIE, représentée par Nicolas DECHAUX

Monsieur Frédéric TASSIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA CABESSA

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Actions Britannia

Adresse du siège social : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C	FR0000281966	Capitalisation	Capitalisation	Euro	106 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
D	FR0000291528	Distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	106 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de capter, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, les potentialités financières de l'économie britannique et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions britanniques en se comparant à l'indice FTSE 100.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice FTSE 100 (cours de clôture - dividendes réinvestis).

Il est composé des 100 principales actions cotées à la Bourse de Londres. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times Stock Exchange.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net sur les marchés d'actions internationaux, dont entre 90% et 100% en actions de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents. Le reste du portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, dont entre 90% et 100% en titres de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth, hors pays émergents.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi, entre 0% et 100% de l'actif net, dans des actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés, dont entre 90% et 100% dans de titres issus d'émetteurs britanniques et des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en devise de la zone d'investissement : en euros, en livres sterling ou devises du Commonwealth, hors devises de pays émergents.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi, entre 0% et 40% de l'actif net, dans des titres de créance et instruments du marché monétaire, dont entre 90% et 100% dans des titres issus d'émetteurs britanniques et des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents. Les titres dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition est supérieure à six mois ne pourront représenter plus de 40% de la poche taux. La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8. Les titres sélectionnés pourront relever de toutes les notations.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres seront libellés en devise de la zone d'investissement : en euros, en livres sterling ou devises du Commonwealth, hors devises de pays émergents,

Les titres pourront relever de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit :

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le SCAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de contrepartie :

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Statuts seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2025.

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

³ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB-, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Dans cet environnement de marché, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Sur la période, l'allocation sectorielle a contribué négativement à la performance, mais a été plus que compensée par la sélection de valeurs et les biais stylistiques. Effectivement, côté styles, les biais positifs sur la valeur et le momentum ont contribué positivement à la performance. Concernant la sélection de valeurs, le portefeuille a pâti des sous-pondérations sur British American Tobacco et Reckitt, et de la surpondération sur Keller Group. Toutefois, il a bénéficié des surpondérations sur Babcock International Group, Imperial Brands et Next.

Au cours de l'exercice, les mouvements significatifs ont concerné les titres suivants : accroissement de Standard Chartered, International Airlines Group, Rightmove et IML; ajout de Smith Group et Reckitt ; sortie de Glencore, Associated British Foods, Smurfit Westrock et Legal and General ; réduction de Tesco et Compass.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de la SICAV s'élève à +13,24% pour l'action C et l'action D contre +9,99% pour son indice de référence (FTSE 100).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA ACTION C	FR0000281966	30/09/2024	30/09/2025	13,24%	9,99%	652,81 €	739,23 €
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA ACTION D	FR0000291528	30/09/2024	30/09/2025	13,24%	9,99%	363,52 €	400,01 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	JE00B4T3BW64	GLENCORE PLC	158 172,34	913 447,29
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC		793 387,14
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	628 859,93	
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB0004082847	STANDARD CHARTERED	615 387,36	
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	614 329,74	
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB00BLGZ9862	TESCO PLC		532 350,56
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	529 032,86	
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB00BGDT3G23	RIGHTMOVE PLC	512 467,12	
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB0006731235	ASSOCIATED BRITISH FOODS		507 677,43
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA	ACTIONS	GB0005603997	LEGAL & GENERAL GROUP		479 543,01

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, la SICAV Ofi Invest Actions Britannia n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Actions Britannia n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière. Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Actions Britannia ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance la SICAV au cours de l'exercice.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Monsieur André PETIT	Président-directeur général
Monsieur Jean-François FOSSÉ	Administrateur
ABEILLE VIE, représentée par Nicolas DECHAUX	Administrateur
Monsieur Frédéric TASSIN	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2026 et 2029 et 2030.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur André PETIT

- [Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA](#)
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Jean-François FOSSÉ

- [Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA](#)
- [Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE](#)
- [Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE](#)

Monsieur Nicolas DECHAUX¹⁵

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président - Membre du Comité d'Investissement de la société ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la société SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la société UFIFRANCE IMMOBILIER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR

Monsieur Frédéric TASSIN

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2024-2025. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

¹⁵ Mandats non-validés



OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.06 12:17:23 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	56 192 862,34	51 129 580,61
Actions et valeurs assimilées (A)	56 192 862,34	51 129 580,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 192 862,34	51 129 580,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instrument financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	56 192 862,34	51 129 580,61
Créances et comptes d'ajustement actifs	87 844,66	3 683 564,58
Comptes financiers	601 499,20	751 095,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	689 343,86	4 434 659,83
Total Actif I+II	56 882 206,20	55 564 240,44

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	47 528 586,03	42 761 930,56
Report à nouveau sur revenu net	131,14	53,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 608 192,10	1 979 730,03
Résultat net de l'exercice	6 686 546,34	6 750 573,18
Capitaux propres	56 823 455,61	51 492 286,77
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	56 823 455,61	51 492 286,77
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	58 750,58	3 974 052,78
Concours bancaires	0,01	97 900,89
Sous-total autres passifs IV	58 750,59	4 071 953,67
Total Passifs : I+II+III+IV	56 882 206,20	55 564 240,44

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 949 177,19	2 060 174,47
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	18 280,32	17 621,81
Sous-total Produits sur opérations financières	1 967 457,51	2 077 796,28
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 893,16	-3 210,61
Sous-total Charges sur opérations financières	-3 893,16	-3 210,61
Total Revenus financiers nets (A)	1 963 564,35	2 074 585,67
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-634 703,96	-570 424,89
Frais de gestion de la société de gestion	-634 703,96	-570 424,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-634 703,96	-570 424,89
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 328 860,39	1 504 160,78
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-	-297,04
Sous-total Revenus nets I = C+D	1 328 860,39	1 503 863,74

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	339 438,82	797 972,51
Frais de transactions externes et frais de cession	-59 128,59	-100 578,77
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	280 310,23	697 393,74
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-	-159,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	280 310,23	697 233,77
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 092 114,80	4 549 065,74
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-14 739,08	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	5 077 375,72	4 549 065,74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-	409,93
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	5 077 375,72	4 549 475,67
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	6 686 546,34	6 750 573,18

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net sur les marchés d'actions internationaux, dont entre 90% et 100% en actions de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents. Le reste du portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, dont entre 90% et 100% en titres de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth, hors pays émergents.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	56 823 455,61	51 492 286,77	45 748 107,38	39 578 426,67	42 396 817,21
Nombre de titres					
Catégorie d'actions C	7 808,0000	7 808,0000	7 915,0000	7 629,0000	7 629,0000
Catégorie d'actions D	127 625,0000	127 625,0000	127 625,0000	126 383,0000	127 183,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions C en EUR	739,23	652,81	567,22	487,53	507,57
Catégorie d'actions D en EUR	400,01	363,52	323,27	283,73	302,90
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	9,36	10,62	7,41	6,56	7,93
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions C en EUR	20,85	27,81	27,64	8,58	12,32
Catégorie d'actions D en EUR	22,40	-	-	-	-

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,19% TTC pour les catégories d'actions C et D.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie d'actions C

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie d'actions D

Distribution aux arrondis près.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie d'actions C

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie d'actions D

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	51 492 286,77	45 748 107,38
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-60 739,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 328 860,39	1 504 160,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	280 310,23	697 393,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 077 375,72	4 549 065,74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 355 377,50	-945 701,25
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	56 823 455,61	51 492 286,77

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions C	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions D	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000281966 - OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA C

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0000291528 - OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Royaume-Uni +/-	Espagne +/-	Irlande +/-	Suisse +/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	56 193	53 938	1 198	537	520
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	56 193	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	601	-	-	-	601
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	601

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	601	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	601	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	56 193	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	80	8	-	-
Comptes financiers	587	14	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	56 860	22	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	601	
<i>Société Générale</i>	601	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
Total				-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Coupons à recevoir	87 844,66
Total créances	87 844,66
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-58 750,58
Total dettes	-58 750,58
Total	29 094,08

Frais de gestion

Catégorie d'actions C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions C		
Revenus nets	134 396,02	148 408,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	134 396,02	148 408,10
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	134 396,02	148 408,10
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	134 396,02	148 408,10
Total	134 396,02	148 408,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions D		
Revenus nets	1 194 464,37	1 355 455,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 194 464,37	1 355 455,64
Report à nouveau	131,14	53,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 194 595,51	1 355 508,64
Affectation :		
Distribution	1 194 570,00	1 355 377,50
Report à nouveau du revenu de l'exercice	25,51	131,14
Capitalisation	-	-
Total	1 194 595,51	1 355 508,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	127 625,0000	127 625,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	9,36	10,62
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions C		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	28 438,48	68 771,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	28 438,48	68 771,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	28 438,48	68 771,70
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	28 438,48	68 771,70
Total	28 438,48	68 771,70
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	251 871,75	628 462,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	251 871,75	628 462,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 608 192,10	1 979 730,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 860 063,85	2 608 192,10
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	2 608 192,10
Capitalisation	2 860 063,85	-
Total	2 860 063,85	2 608 192,10
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	127 625,0000	127 625,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				56 192 862,34	98,89
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>56 192 862,34</i>	<i>98,89</i>
3I GROUP	Finance/Assurance	GBP	31 719,00	1 486 010,44	2,62
ADMIRAL GROUP	Finance/Assurance	GBP	6 861,00	263 497,62	0,46
ASTRAZENECA PLC	Manufacture	GBP	31 905,00	4 087 553,96	7,19
AVIVA PLC	Finance/Assurance	GBP	105 723,00	830 715,32	1,46
BABCOCK INTERNATIONAL GROUP PLC	Science/Technologie	GBP	45 024,00	686 089,83	1,21
BAE SYSTEMS PLC	Manufacture	GBP	55 118,00	1 300 274,54	2,29
BARCLAYS PLC	Finance/Assurance	GBP	277 721,00	1 207 869,98	2,13
BEAZLEY PLC SHS	Finance/Assurance	GBP	50 080,00	520 423,46	0,92
BP PLC	Manufacture	GBP	339 999,00	1 658 507,95	2,92
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	Manufacture	GBP	16 749,00	757 427,85	1,33
BT GROUP PLC	IT/Communication	GBP	171 465,00	375 521,71	0,66
BUNZL	Commerce	GBP	7 977,00	214 413,86	0,38
CENTRICA PLC	Energie	GBP	621 077,00	1 185 511,32	2,09
COCA COLA HBC	Manufacture	GBP	12 954,00	520 059,76	0,92
COMPASS GROUP PLC	Tourisme	GBP	23 375,00	677 307,23	1,19
CRH PLC	Manufacture	GBP	2 083,00	212 023,05	0,37
DIAGEO	Manufacture	GBP	28 929,00	588 490,38	1,04
DRAX GROUP PLC	Energie	GBP	62 289,00	499 211,23	0,88
EXPERIAN PLC	IT/Communication	GBP	7 618,00	324 864,76	0,57
FDM GROUP HLD	IT/Communication	GBP	43 713,00	65 709,74	0,12
FIRSTGROUP	Transport	GBP	144 464,00	373 408,32	0,66
GAMES WORKSHOP GROUP	Manufacture	GBP	2 591,00	431 338,57	0,76
GSK PLC	Manufacture	GBP	128 238,00	2 313 367,68	4,07
HIKMA PHARMACEUTICALS	Manufacture	GBP	6 864,00	133 536,57	0,24
HOCHSCHILD MINING	Mines	GBP	89 497,00	364 427,52	0,64
HSBC HOLDINGS PLC	Finance/Assurance	GBP	340 393,00	4 075 511,97	7,17
IMI PLC	Manufacture	GBP	31 776,00	832 263,24	1,46
IMPERIAL BRAND SHS PLC	Manufacture	GBP	45 957,00	1 662 834,62	2,93
INCHCAPE	Commerce	GBP	16 663,00	132 208,16	0,23
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	Transport	GBP	270 771,00	1 197 808,01	2,11
INTERTEK GROUP	Science/Technologie	GBP	7 228,00	391 047,39	0,69
KELLER GRP	Science/Technologie	GBP	36 776,00	635 405,68	1,12
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance/Assurance	GBP	1 059 586,00	1 017 581,34	1,79
LONDON STOCK EXCHANGE	Finance/Assurance	GBP	3 464,00	337 986,07	0,59
MARKS AND SPENCER GROUP	Commerce	GBP	112 304,00	469 005,59	0,83
MONEY GROUP PLC	IT/Communication	GBP	93 062,00	211 330,06	0,37
NATIONAL GRID PLC	Energie	GBP	47 953,00	586 501,24	1,03
NATWEST GROUP PLC	Finance/Assurance	GBP	204 063,00	1 219 514,91	2,15
NEXT PLC	Commerce	GBP	9 132,00	1 294 781,16	2,28
NINETY ONE PLC	Finance/Assurance	GBP	92 420,00	215 801,97	0,38

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QUILTER PLC	Finance/Assurance	GBP	76 611,00	145 883,91	0,26
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Manufacture	GBP	9 462,00	619 886,76	1,09
RELX PLC	IT/Communication	GBP	58 948,00	2 402 360,63	4,23
RIGHTMOVE PLC	IT/Communication	GBP	82 143,00	666 894,25	1,17
RIO TINTO PLC	Mines	GBP	34 601,00	1 937 584,65	3,41
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	Manufacture	GBP	107 472,00	1 465 303,39	2,58
ROTORK PLC	Manufacture	GBP	110 246,00	428 201,12	0,75
SAGE GRP	IT/Communication	GBP	21 821,00	275 012,60	0,48
SAINSBURY(J)	Commerce	GBP	60 978,00	233 348,44	0,41
SHELL PLC	Mines	GBP	139 900,00	4 242 041,13	7,47
SMITHS GROUP	Manufacture	GBP	29 321,00	790 135,11	1,39
SSE PLC	Energie	GBP	13 592,00	271 201,51	0,48
ST JAMES'S PLACE	Finance/Assurance	GBP	17 747,00	258 234,30	0,45
STANDARD CHARTERED	Finance/Assurance	GBP	78 360,00	1 288 792,16	2,27
TESCO PLC	Commerce	GBP	148 791,00	759 468,27	1,34
UNILEVER	Manufacture	GBP	66 189,00	3 336 750,69	5,87
VODAFONE GROUP	IT/Communication	GBP	1 248 900,00	1 232 873,79	2,17
XPS PENSIONS GROUP PLC	Finance/Assurance	GBP	72 918,00	283 217,25	0,50
ZIGUP PLC	Admin. privée	GBP	53 152,00	198 528,32	0,35
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
<i>OPCVM</i>				-	-
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				56 192 862,34	98,89

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	56 192 862,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	689 343,86
Autres passifs (-)	-58 750,59
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	56 823 455,61



Ofi Invest Actions Britannia

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2025)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2025**

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.06 12:17:02 +0100



*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Société d'investissement à Capital Variable

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
342 702 552 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026 A 9h

ORDRE DU JOUR

EN MATIERE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Société d'investissement à Capital Variable

Siège social : 127-129, Quai du Président Roosevelt - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

342 702 552 RCS NANTERRE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2024-2025.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2024-2025 de **6 686 546,34 €**.

Pour la catégorie d'actions C

- les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à :
134 396,02 euros ;
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à :
28 438,48 euros

Pour la part D

- les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à :
1 194 595,51 euros ;
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à :

2 860 063,85 euros.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Pour la part C :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Capitalisation de la somme de **134 396,02 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Capitalisation de la somme de **28 438,48 euros**

Pour la part D :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **1 194 570,00 euros**
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **25,51 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes de la somme de **2 860 063,85 euros**

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action D est donc arrêté à **9,36 €**.

L'Assemblée générale constate :

- s'agissant de l'action D, qu'un acompte unitaire de **9,36 €**, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 9 décembre 2025 sur décision du conseil d'administration réuni le 24 novembre 2025.

L'Assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En € (Euros)	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2021-2022	6,56	6,56	-
2022-2023	7,41	7,41	-
2023-2024	10,62	10,62	-

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.